

# Bulletin de l'ACAT Canada



## Une Déclaration universelle des droits de l'homme à défendre. Journée internationale des droits de l'homme le 10 décembre

10 décembre 1948/10 décembre 2017 : les années passent et les commémorations passent aussi. Et nous devons affirmer, toujours aussi fort, que « tous les hommes naissent et demeurent libres et égaux en dignité et en droit », comme le déclare la *Déclaration universelle des droits de l'homme* dans son article 1. L'article 5, « Nul ne sera soumis à la torture,

ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants », a été une référence centrale pour les fondatrices de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture, créée en 1974. Dix ans avant que soit adoptée, également un 10 décembre, la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*.

L'ampleur des atteintes aux droits fondamentaux, à commencer par le droit à la vie, nous est quotidiennement rappelée et montrée. On nous parle toujours trop peu de toutes ces personnes qui résistent, osent poser des gestes et offrent un soutien aux victimes, contre vents et marées, contre toute attente, contre toute espérance.

**Par le rire...** Comme ce clown rose venu d'Espagne qui s'est rendu dans des camps de réfugiés, en Grèce et dans bien d'autres pays, avec son organisme Contaminando Sunrisas (Pollution de sourires) [1].

**Par l'imagination...** Comme le projet In My BackYard (Dans mon jardin), lancé par l'association Quatorze en décembre 2015. Le principe : proposer aux particuliers d'accueillir dans leur jardin des maisons de moins de 20 mètres carrés pour héberger des réfugiés pendant deux ans, avant que l'installation ne soit rachetée par les hôtes ou revendue ailleurs. Ce concept a été imaginé dans le cadre du concours « From Border to Home », organisé en 2015 par le Musée d'architecture finlandais.

**Par le courage...** Comme Marie-Dolorose Masika, en République démocratique du Congo, qui prend en charge des personnes vivant avec le VIH et des victimes de violences sexuelles [2]. Elle dénonce également les violences infligées aux femmes du Nord-Kivu, province en proie depuis plusieurs années aux attaques de groupes armés.

**Par la volonté politique...** Le 18 septembre 2017, en marge de l'Assemblée générale de l'ONU, l'Union européenne a annoncé vouloir

## Sommaire

### Quoi de neuf :

- 10 décembre, journée internationale des droits de la personne
- L'atelier *Guérison des mémoires*
- Examen périodique universel du Canada
- Semaine de prière pour l'unité des chrétiens
- Traduction brésilien/français

### Appel à l'action :

- Rwanda : torture

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture, ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT) ayant un statut consultatif auprès des Nations unies

mettre fin au commerce des outils de torture et instruments servant à la mise à mort. Une soixantaine de pays, dont le Canada, le Mexique et le Brésil, ont rejoint cette initiative de la commissaire européenne au Commerce, Cecilia Malmström.

**Par la détermination...** En août 2017, à la suite d'une plainte déposée par l'ACAT France et TRIAL international, le Comité des Nations unies contre la torture a condamné la Tunisie pour les tortures et mauvais traitements infligés en détention à Rached Jaïdane. Cet ancien opposant politique a été détenu au secret pendant 38 jours au ministère de l'Intérieur en 1993, torturé, puis emprisonné pendant 13 ans. Depuis 2011, l'ACAT France soutient Rached Jaïdane dans sa quête de justice.

**Par la générosité des membres et donateurs de l'ACAT Canada...** qui, pour la seconde année, ont encore permis à deux personnes de participer à l'atelier Guérison des mémoires (voir l'article à ce sujet dans le présent Bulletin). Ce soutien direct à des personnes victimes de violence dans leur pays d'origine et réfugiées ici est rendu possible grâce à un partenariat avec le Centre de services de justice réparatrice (CSJR) [3] et le Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO) [4]. Le CSJR et le RIVO ont été nos invités à l'Assemblée générale annuelle des membres de l'ACAT Canada en mars 2017.

Poursuivons ces gestes en éveillant des prises de conscience autour de nous et auprès de nos proches, qui sont peut-être découragés par les ennemis des droits de la personne. Poursuivons avec tant d'autres comme sœur Sarah, pour qui il n'a jamais été question de quitter la Syrie, et qui déclarait : « Je suis appelée à être un témoin de réconciliation, de justice et de paix. Si je perds cette identité-là, plus besoin d'être en Syrie. Je suis appelée à communiquer cette espérance qui m'habite. » [5]

*Réflexion de Catherine Malécot, vice-présidente*

**Pour célébrer la Journée internationale des droits de l'homme dans votre communauté...**

– Consultez le **Schéma de prière et de réflexion** de l'ACAT Canada (envoyé avec le présent Bulletin) : [acatcanada.org/2017/11/17/priere-et-reflexion-hiver-2017-2018/](http://acatcanada.org/2017/11/17/priere-et-reflexion-hiver-2017-2018/)

## Sources

2014-04-04. RDC : Marie-Dolorose Masika, « Femme courage » 2014. Dans *Radio-Okapi*. [www.radiookapi.net/actualite/2014/04/04/rdc-marie-dolorose-masika-femme-de-courage-2014-2](http://www.radiookapi.net/actualite/2014/04/04/rdc-marie-dolorose-masika-femme-de-courage-2014-2) [2]

ACAT France. 2017-11-10. *Revue HUMAINS No 02 : Des hommes comme les autres*. [www.acatfrance.fr/courrier/humains-n02---des-hommes-comme-les-autres](http://www.acatfrance.fr/courrier/humains-n02---des-hommes-comme-les-autres)

Centre de services de justice réparatrice (CSJR). [site web]. [csjr.org/fr/](http://csjr.org/fr/) [3]

Christian Solidarity International – Solidarité chrétienne internationale (CSI). 2017-08-21. *Le témoignage des Sœurs Sara et Noha*. [csi-france.fr/article/temoignage-soeurs-sara-noha/](http://csi-france.fr/article/temoignage-soeurs-sara-noha/) [5]

Contaminando Sunrisas. [page Facebook]. [www.facebook.com/CntmSonrisas/](http://www.facebook.com/CntmSonrisas/) [1]

Réseau d'intervention auprès des personnes ayant subi la violence organisée (RIVO). [site web]. [www.rivo-resilience.org/](http://www.rivo-resilience.org/) [4]

## Aider les victimes à guérir leur mémoire

Pour venir en aide à des victimes de torture, l'ACAT Canada a contribué financièrement pour une deuxième année consécutive à la réalisation de l'atelier *Guérison des mémoires*, animé par le Centre de services de justice réparatrice (CSJR) [1] et Michael Lapsley [2], de l'Institute for Healing of Memories (IHOM) [3]. La coordonnatrice du CSJR, Estelle Drouvin, nous a récemment envoyé ce message :

*Je viens vous donner des nouvelles de l'atelier de guérison des mémoires qui fut, cette année encore, une expérience puissante et libératrice pour les participant(e)s.*

*Nous étions un groupe de 24 personnes du 6 au 8 octobre. L'atelier – qui était bilingue – était complet, et quelques personnes étaient en liste d'attente. Les personnes provenaient d'origines très diverses, tant culturellement (autochtones, francophones, anglophones, immigrants) que socialement. Les traumatismes vécus par les personnes inscrites étaient particulièrement lourds (abus sexuels, physiques et psychologiques, violences conjugales, violences politiques, enlèvement et séquestration...). [...]*

*L'atelier, conçu par Michael Lapsley et expérimenté à travers le monde depuis 20 ans, n'a plus à*

faire ses preuves. L'évaluation finale nous l'a encore confirmé et nous avons pu en être témoins tout au long de la fin de semaine. [...]

J'ai téléphoné à tous les participant(e)s depuis l'atelier pour assurer un suivi, et une rencontre est prévue le 4 février avec l'ensemble des participants pour relire l'expérience quelques mois plus tard. Plusieurs m'ont parlé de changements significatifs dans leur vie, notamment dans leurs relations.

[...] Nous espérons que l'ACAT continuera d'être partenaire de ce projet novateur, qui permet de contribuer de manière très concrète à construire une société pacifique.

Au nom de tous les participant(e)s, et particulièrement des deux que vous avez soutenus par une bourse, un grand merci pour votre soutien tant financier que spirituel.

Au plaisir de poursuivre le chemin ensemble.

## Sources

Byrne, Eileen. 2014. *L'histoire de Michael Lapsley* (sous-titres français). [Vidéo sur YouTube].

[youtu.be/muJgxOTO48s](https://youtu.be/muJgxOTO48s) [2]

Centre de services de justice réparatrice (CSJR). [Site web]. [csjr.org/fr/](http://csjr.org/fr/) [1]

Institute for Healing of Memories (IHOM). [Site web]. [www.healing-memories.org/](http://www.healing-memories.org/) [3]

## Examen périodique universel (EPU) du Canada : sommaire du rapport conjoint de l'ACAT Canada et de la FIACAT

L'ACAT Canada et sa fédération internationale, la FIACAT, ont soumis en octobre 2017 au Haut Commissariat aux droits de l'homme des Nations unies un rapport pour l'Examen périodique universel (EPU) du Canada, qui se tiendra au printemps 2018. Ce rapport concerne la situation des droits de la personne au Canada, en mettant en exergue les situations où le pays manque à ses obligations comme signataire de la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants*.

On demande particulièrement au Canada de prendre des mesures pour prévenir la torture et de ne pas se limiter à répondre, après coup, à des situations dénoncées. Une des recommandations importantes

réclame la ratification par le Canada du *Protocole facultatif à la Convention contre la torture* (OPCAT), ce que le pays s'était engagé à faire.

On propose également au Canada de prévenir les mauvais traitements dans les lieux privés de liberté. De nombreux abus ont été rendus publics ces dernières années. Il y a ici des lacunes tant sur le plan législatif que sur celui des mécanismes d'enquête. L'isolement est une pratique visée plus particulièrement, de nombreux abus ayant été commis dernièrement. Les Centres jeunesse sont également des lieux où l'isolement est pratiqué de façon abusive. Ces pratiques doivent répondre aux normes internationales dans le domaine.

Le rapport demande l'amélioration des conditions matérielles des prisonniers et la réduction de la surpopulation carcérale. De même, il faut prévoir un mécanisme transparent et équitable de règlement des griefs contre les institutions. Enfin, pour assurer le bon fonctionnement des milieux carcéraux, on propose une formation adéquate du personnel œuvrant dans ces milieux.

On insiste également pour que le gouvernement s'entende avec les provinces, afin que l'ensemble du pays dispose de politiques respectueuses des droits fondamentaux. Des mécanismes de contrôle et d'inspection doivent être mis en place dans les lieux privés de liberté tant fédéraux que provinciaux pour s'assurer du respect des exigences définies par l'OPCAT.

Nous remercions les équipes qui ont travaillé conjointement à la rédaction de ce rapport, sous la direction de Catherine Malécot, vice-présidente de l'ACAT Canada, et Marie Salfati, représentante de la FIACAT auprès de l'ONU :

- Les étudiants et étudiantes de la Clinique de droit de l'Université Laval : Louis-Philippe St-Amour, Charlotte Saintonge, Guillaume Sylvain et Marie Laure Tapp, de même que leurs professeurs : Julia Grignon, Fanny Lafontaine et Erik Sullivan (superviseur de l'équipe).
- Le comité des interventions de l'ACAT Canada : Laïla Faivre, Nancy Labonté, Danny Latour, Catherine Malécot (responsable) et Andréa Torrent.

Résumé de Ronald Albert, trésorier

Pour lire le rapport complet :

[acatcanada.org/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-EPU-ACAT-Canada-FIACAT-final.pdf](https://acatcanada.org/wp-content/uploads/2017/11/Rapport-EPU-ACAT-Canada-FIACAT-final.pdf)

# Rwanda : torture. Victoire Ingabire, condamnée sur la base d'aveux obtenus sous la torture

Victoire Ingabire, 49 ans, présidente des Forces démocratiques unifiées-Inkingi (FDU-Inkingi), se trouve en prison depuis octobre 2010. Sur la base d'aveux obtenus sous la torture, la Cour suprême l'a condamnée en décembre 2013 à 15 ans de prison. Sa demande d'appel a été rejetée [1].

En janvier 2010, Victoire Ingabire a eu le malheur d'arriver au Rwanda pour participer à l'élection présidentielle du mois d'août suivant. Son parti, FDU-Inkingi, n'étant pas reconnu par les autorités, sa candidature a été jugée illégale et a mené à son arrestation en octobre 2010. Deux ans plus tard, elle a été accusée et reconnue coupable d'avoir voulu former une alliance avec les Forces démocratiques de libération du Rwanda (FDLR), un groupe rebelle armé rwandais actif dans l'est de la République démocratique du Congo (RDC), et d'avoir tenu des propos jugés négationnistes [2].

En décembre 2013, en plus des charges déjà retenues contre elle, la Cour suprême de Kigali l'a condamnée à 15 ans de prison pour « conspiration contre les autorités par le terrorisme et la guerre », « minimisation du génocide » et « propagation de rumeurs dans l'intention d'inciter le public à la violence ». Les membres de son parti politique sont régulièrement harcelés et arrêtés, notamment quand ils

osent aller visiter Victoire Ingabire en prison.

Human Rights Watch (HRW), ainsi que plusieurs organisations internationales de défense des droits de la personne qui ont observé les deux procès de Victoire Ingabire, en octobre 2012 et décembre 2013, ont noté de graves irrégularités [3]. En décembre 2013, devant la Cour suprême, quatre témoins de l'accusation lors du premier procès ont révélé que leurs témoignages avaient été falsifiés. Cependant, à aucun moment en 2012 et 2013 la justice rwandaise n'a remis en cause les témoignages de l'accusation ni entrepris une enquête sur les allégations de torture à l'encontre de plusieurs témoins.

## Contexte

En 1994, au cours d'un génocide d'une ampleur sans précédent, plusieurs milliers de personnes ont été tuées par des militaires et des extrémistes politiques de la majorité hutue. En juillet 1994, le Front patriotique en Rwanda

(FPR), groupe rebelle à forte majorité tutsie, a battu les forces hutues. Le FPR a pris le contrôle du pays, a formé un nouveau gouvernement et a conservé le pouvoir depuis, et ce, dans toutes les sphères du gouvernement [4].

Le Rwanda est un pays en recul sur le plan des droits civils et politiques. Le manque d'indépendance du système judiciaire rwandais dans des dossiers politiques est criant.

## Un pays qui ne respecte pas ses engagements

Le Rwanda a ratifié la *Convention contre la torture et autres peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants* en 2008. Sur le plan du droit interne, la Constitution du Rwanda stipule que « nul ne peut faire l'objet de tortures, de sévices ou de traitements cruels, inhumains ou dégradants » et le Code pénal, entré en vigueur en juin 2012, contient une définition de la torture conforme aux standards internationaux. De même, la Loi portant mode et administration de la preuve interdit l'utilisation d'aveux

obtenus sous la contrainte [5].

Or les témoignages rassemblés par HRW dans son rapport décrivent des schémas systématiques de torture et bien d'autres violations graves des droits de la personne dans les centres de détention rwandais entre 2010 et 2016. Le camp militaire de Kami fait partie de ces lieux de détention ; c'est là où les quatre témoins de l'accusation contre Victoire Ingabire ont été détenus plusieurs mois.

Et malgré le droit et les faits, le pays n'ouvre pas d'enquêtes sur ces allégations de torture et en perpétue ainsi la pratique [6].

En 2015, Victoire Ingabire a interjeté un appel devant la Cour africaine des droits de l'homme et des peuples (CADHP), accusant le gouvernement rwandais de bafouer ses droits. Pour ne pas devoir répondre à la CADHP, le 26 février 2016 – quelques

jours avant l'audience de la CADHP –, le Rwanda a tout simplement retiré sa déclaration acceptant la compétence de la Cour africaine. Selon le gouvernement rwandais, les juridictions nationales sont capables de traiter les affaires locales, affirmation contredite dans les faits.

C'est dans ce contexte que nous vous proposons d'agir en faveur de Victoire Ingabire et d'interpeller les autorités. Le gouvernement rwandais doit lui permettre de bénéficier de ses droits, dont celui d'avoir accès à un recours effectif.

*Appel à l'action rédigé par  
Andréa Torrent, bénévole*

## Sources

ACAT France. 2017-10-23. *Condamnée à 15 ans de prison sur la base d'aveux extorqués sous la torture.*

[www.acatfrance.fr/actualite/condamnee-a-15-ans-de-prison-sur-la-base-daveux-extorques-sous-la-torture](http://www.acatfrance.fr/actualite/condamnee-a-15-ans-de-prison-sur-la-base-daveux-extorques-sous-la-torture) [1] [2]

ACAT France. 2014. Fiche-pays sur le Rwanda. Dans *Un Monde tortionnaire.*

[www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/Rwanda-321](http://www.acatfrance.fr/un-monde-tortionnaire/Rwanda-321) [5]

Human Rights Watch. 2017-10-10. *Nous t'obligerons à avouer : torture et détention militaire illégale au Rwanda.*

[www.hrw.org/fr/report/2017/10/10/nous-obligerons-avouer/torture-et-detention-militaire-illegale-au-rwanda](http://www.hrw.org/fr/report/2017/10/10/nous-obligerons-avouer/torture-et-detention-militaire-illegale-au-rwanda) [3] [4] [6]

---

## Bulletin de l'ACAT Canada

Décembre 2017, Volume 8, n°10

**Équipe de rédaction :** Ronald Albert, Nancy Labonté, Catherine Malécot, Andréa Torrent et le Comité des interventions

**Révision :** Josée Latulippe

**Coordination de l'édition :** Nancy Labonté

La reproduction en tout ou en partie du contenu de ce *Bulletin* est autorisée (sans permission de l'ACAT Canada) à condition d'en citer la source.

Les articles reproduits dans ce *Bulletin* représentent l'opinion de leur auteur et non celle de l'ACAT Canada.

### Pour nous joindre :

ACAT Canada

(Action des chrétiens pour l'abolition de la torture)  
2715 Côte Ste-Catherine, Montréal, Québec, H3T 1B6

**Téléphone :** (514) 890-6169

**Courriel :** [acat@acatcanada.org](mailto:acat@acatcanada.org)

**Restez informés :** [www.acatcanada.org](http://www.acatcanada.org)

[www.facebook.com/acatcanada](https://www.facebook.com/acatcanada)

**Fédération internationale :** [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)



## Semaine de prière pour l'unité chrétienne 2018

La Semaine de prière pour l'unité chrétienne se tiendra du 19 au 25 janvier 2018.

À Montréal, une grande célébration œcuménique aura lieu le dimanche 21 janvier 2018 à 14 h 30, à la Union Church (3007, rue Delisle, Montréal, Québec, H4C 1M8). Cette célébration sera organisée par le Centre canadien d'œcuménisme, avec la participation d'autorités religieuses de plusieurs confessions chrétiennes; il y aura également un concert œcuménique, suivi d'un partage fraternel.

Le site du Conseil œcuménique des Églises nous apprend que, cette année, les textes pour la Semaine de prière pour l'unité chrétienne ont été rédigés dans les Caraïbes : « Malheureusement, pendant cinq cents ans de colonialisme et d'esclavage, l'activité missionnaire chrétienne dans la région, à l'exception de quelques exemples remarquables, fut étroitement liée à ce système déshumanisant et, de diverses manières, alla même jusqu'à le rationaliser et à le renforcer. Alors que ceux qui apportaient la Bible dans cette région utilisaient les Écritures pour justifier l'asservissement auquel ils soumettaient tout un peuple,

dans les mains des esclaves elle devint une source d'inspiration, avec l'assurance que Dieu était de leur côté et qu'il les conduirait vers la liberté. Aujourd'hui, les chrétiens de nombreuses traditions différentes voient dans la fin de l'esclavage l'action de la main de Dieu. Pour eux, il s'agit d'une expérience commune de l'action salvatrice de Dieu qui apporte la liberté. » [1]

Pour célébrer dans votre communauté...

– Consultez les ressources du Conseil œcuménique des Églises :

[www.oikoumene.org/fr/resources/documents/commissions/faith-and-order/xi-week-of-prayer-for-christian-unity/2018](http://www.oikoumene.org/fr/resources/documents/commissions/faith-and-order/xi-week-of-prayer-for-christian-unity/2018) [1]

## Recherchons un ou des bénévoles pour assurer la traduction français/portugais

Nous cherchons une ou des personnes qui sont sensibles aux objectifs de l'ACAT et qui pourraient nous aider dans nos communications avec l'ACAT Brésil en traduisant de courts messages courriel et, à l'occasion, des documents.

Merci de communiquer le plus vite possible avec Claire Doran, membre de l'ACAT Canada et du Bureau international de la FIACAT pour les Amériques : [clairedoran23@gmail.com](mailto:clairedoran23@gmail.com) ou 514 483-5104.

## Appel à l'action au Rwanda : Mode d'emploi pour agir

Pour faire suite à l'appel à l'action présenté dans ce numéro, agissez! Premièrement, signez et ajoutez votre nom sur la lettre annexée au présent Bulletin. Ensuite expédiez une copie de cette lettre à l'adresse principale indiquée en haut. Envoyez aussi une copie conforme (C.c.) à l'adresse secondaire.

### Destinataire (tarif de la poste au Canada = 2,50\$) :

Johnston Busingye, ministre de la Justice et Procureur général  
Ministère de la Justice  
KN 5 Rd, Kigali, RWANDA  
Courriel : [mjust@minijust.gov.rw](mailto:mjust@minijust.gov.rw)

### C.c. (tarif de la poste au Canada = 0,85\$ en rouleau ou 1,00\$ à l'unité) :

Shakilla K. Umutoni, Chargé d'Affaires  
Haut-commissariat du Rwanda à Ottawa  
294, rue Albert, suite 404  
Ottawa (Ontario) K1P 6E6, Courriel : [ambaottawa@minaffet.gov.rw](mailto:ambaottawa@minaffet.gov.rw)

En tant qu'organisme œcuménique engagé dans la lutte contre la torture,  
ACAT Canada est membre de la Fédération internationale de l'Action des chrétiens pour l'abolition de la torture (FIACAT)  
ayant un statut consultatif auprès des Nations unies : [www.fiacat.org](http://www.fiacat.org)